

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

AD-03-09-01

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent tenue le 24 septembre 2019 situé au 3875, rue Grande Allée à Saint-Hubert à 18 h 30.

Membres : Maryse Villeneuve, parent, PRÉSIDENTE
Chantal Cossette, parent
Isabelle Emard, parent
Rachel Lauzon, parent
Habiba Loukil, parent
Ikram Zerhouni, parent
Véronique Neuville, parent
Jenny Desjardins, parent, substitut
Michel Yergeau, parent, substitut
Chantal Major, enseignante
Nathalie Pellerin, enseignante
Chérifa Sami, enseignante
Zaid Amer, représentant des élèves
Jahzeev Harvey, représentant des élèves
Bernard Giroux, membre de la communauté
Pierrette Giroux, membre de la communauté

Étaient présents :
Maryse Villeneuve, parent, PRÉSIDENTE
Chantal Cossette, parent
Isabelle Emard, parent
Véronique Neuville, parent
Ikram Zerhouni, parent
Rachel Lauzon, parent
Chantal Major, enseignante
Nathalie Pellerin, enseignante
Chérifa Sami, enseignante
Jahzeev Harvey, représentant des élèves
Pierrette Giroux, membre de la communauté
Bernard Giroux, membre de la communauté

Participaient également :
Alexandre Dumont, directeur
Géraldine Folgoas, secrétaire.

Étaient absents :
Habiba Loukil, parent
Zaid Amer, représentant des élèves

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

01-CÉ-2019-2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 30

Le directeur de l'école, monsieur Alexandre Dumont, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance. Un tour de table permet aux membres de se présenter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Cossette et appuyé par madame Véronique Neuville que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 septembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 septembre 2019
3. Élection d'une présidente ou d'un président du conseil d'établissement
4. Élection d'une ou d'un substitut à la présidence du conseil d'établissement
5. Nomination d'une ou d'un secrétaire du conseil d'établissement
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019
7. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019
8. Parole au public
9. Budget du CÉ
10. Établissement des règles de régie interne
11. Adoption d'un calendrier des séances
12. Représentants de la communauté au conseil d'établissement
13. Dénonciation d'intérêt
14. Séance d'information sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement
15. Parole à la représentante du comité de parents
16. Parole à la direction
17. Activités nécessitant un changement à l'horaire
18. Campagnes de financement
19. Parole aux membres
20. Autres points
21. Date de la prochaine séance
22. Levée de la séance

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

3. ÉLECTION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur de l'école, monsieur Alexandre Dumont, informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président(e).

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Madame Véronique Neuville propose le parent suivant pour combler ce poste, savoir :

- Madame Maryse Villeneuve.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celle-ci est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ikram Zerhouni et appuyé par madame Rachel Lauzon, et résolu :

QUE madame Maryse Villeneuve soit élue présidente du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an, savoir :

- Madame Maryse Villeneuve accepte le mandat de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ÉLECTION D'UNE OU D'UN SUBSTITUT À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.

Le directeur de l'école informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme substitut à la présidence.

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Le parent suivant propose sa candidature pour combler ce poste, savoir :

- Madame Chantal Cossette.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de substitut à la présidence du conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maryse Villeneuve et résolu :

QUE madame Chantal Cossette soit élue substitut à la présidence du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an, savoir :

02-CÉ-2019-2020

03-CÉ-2019-2020

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

- Madame Chantal Cossette accepte le mandat de substitut à la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. NOMINATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Conformément à l'article 69 LIP, le président du conseil d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit madame Géraldine Folgoas.

04-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Villeneuve et appuyé par madame Cossette, et résolu :

QUE madame Géraldine Folgoas agisse comme secrétaire du conseil d'établissement, pour l'année 2019-2020.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 JUIN 2019**

05-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maryse Villeneuve et appuyé par madame Nathalie Pellerin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 19 juin 2019 soit adopté après avoir apporté les modifications suivantes :

- Geneviève au lieu de Geneviev;
- Pierrette au lieu de Pierrette;
- Guilmette au lieu de Guilmette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Aucun suivi.

8. PAROLE AU PUBLIC

Personne du public à cette séance.

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

9. BUDGET DU CÉ

Le budget alloué au conseil d'établissement pour l'année 2019-2020 s'élève à 465 \$.

Le directeur de l'école explique que ce montant est utilisé principalement pour couvrir les frais des collations et d'imprimerie.

On peut conserver le budget pour proposer un repas de fin d'année. On retirera le café. La question se pose sur les documents à imprimer qui seront imprimés pour ceux qui ne sont pas équipés de tablettes. L'ordre du jour sera imprimé pour tous et les autres documents en quantité moindre.

06-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Émard et appuyé par monsieur Jahzeev Harvey, et résolu :

QUE le budget alloué restant pour l'année scolaire 2019-2020 soit conservé dans le but d'offrir aux membres des cartes cadeau dans des restaurants pour Noël et en fin d'année. Ces repas seront offerts lors des séances de conseils d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le directeur de l'école dépose le projet de « Règles de régie interne » du conseil d'établissement pour l'année 2019-2020.

07-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Neuville et appuyé par madame Émard, et résolu :

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 soient établies après avoir apporté les modifications suivantes :

- au point 3.1 *Composition* rajouter « 7 parents substitués » dans l'énumération ;
- au point 3.3 *Vacance* rajouter « Lors d'une absence annoncée d'un membre lors d'une séance, un substitut sera contacté dans les plus brefs délais afin de combler cette absence. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES

Le directeur de l'école propose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2019-2020.

08-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ikram Zerhouni et appuyé par madame Chantal Cossette, et résolu :

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 soit adopté après avoir apporté la modification suivante :

- Mercredi 23 octobre 2019 au lieu de mardi 22 octobre 2019.

Le calendrier est le suivant :

Mercredi 12 septembre 2019 (Assemblée générale) à 17 h 30
Mardi 24 septembre 2019 à 18 h 30
Mercredi 23 octobre 2019 à 18 h 30
Mardi 19 novembre 2019 à 18 h 30
Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
Mardi 25 février 2020 à 18 h 30
Mardi 24 mars 2020 à 18 h 30
Mardi 28 avril 2020 à 18 h 30
Mardi 26 mai 2020 à 18 h 30
Mardi 16 juin 2020 à 18 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.

La présidente propose les personnes suivantes pour agir comme représentants de la communauté, savoir :

- Monsieur Bernard Giroux ;
- Madame Pierrette Giroux.

ATTENDU la proposition de la présidente;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Émard et appuyé par madame Rachel Lauzon, et résolu :

QUE monsieur Bernard Giroux et madame Pierrette Giroux agissent à titre de membres de la communauté du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

09-CÉ-2019-2020

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

13. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

La présidente dépose au conseil d'établissement un formulaire de dénonciation d'intérêt à être signé et remis à la fin de la séance s'il y a lieu.

Elle invite les membres à remplir le formulaire « *Déclaration de conflit d'intérêts année scolaire 2019-2020* », conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c. 1-13.3, selon que des activités peuvent entrer en conflit avec les intérêts de l'école.

Le directeur, explique que certaines situations obligerait les membres à s'abstenir de voter et/ou à se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cet effet.

14. SÉANCE D'INFORMATION SUR LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous n'avons pas encore reçu l'information concernant la séance d'information sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Quand nous la recevons, nous la ferons parvenir aux membres par courriel.

15. PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

La représentante du comité de parents, madame Maryse Villeneuve, n'a pas encore reçu l'invitation pour la première rencontre qui doit avoir lieu le 7 octobre. Elle sera en mesure de faire un résumé lors de prochaine séance.

16. PAROLE À LA DIRECTION

• **Rentrée 2019-2020**

Une nouvelle classe d'accueil sera ouverte sous peu. À ce jour, le défi consiste à trouver des enseignants.

Rentrée réussie malgré la présence de nouveaux membres à la direction.

• **Marche de la diversité et de l'inclusion**

Le directeur décrit le projet aux membres.

Monsieur Jahzeev Harvey, représentant des élèves :

[Question];

Des membres du conseil d'étudiant pourraient-ils être invités?

Tout à fait.

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

**École secondaire Monseigneur-A.-M.-Parent
3875, Grande Allée
Saint-Hubert, Québec J4T 2V8**

**Participation à *La marche de la diversité et de l'inclusion!*
Commission scolaire Marie-Victorin
Résolution du Conseil d'établissement**

Résolution : 10-CÉ-2019-2020

Considérant que le conseil approuve la participation d'élèves à La marche de la diversité et de l'inclusion! tout en sachant que cette participation pourrait nécessiter un changement aux horaires d'entrées et de sorties de classes des élèves participants, ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'établissement.

Considérant que la participation des élèves à cet événement implique aussi la possible publication sur plusieurs plateformes (journal, télévision et Internet) de photos et de vidéos de leur participation.

10-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ par madame Neuville que le conseil approuve la participation d'élèves de l'établissement à cet événement qui aura lieu le 4 octobre 2019 de 9 h à 12 h.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

17. ACTIVITÉS NÉCESSITANT UN CHANGEMENT À L'HORAIRE

Dépôt du tableau « Programmation des activités éducatives 2019-2020 qui nécessitent un changement à l'horaire » pour les activités A-5 et A-6 (pour modification de coûts) et de A8 à A-28.

11-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel Lauzon et appuyé par madame Véronique Neuville d'approuver les projets d'activités éducatives 2019-2020 nécessitant un changement à l'horaire A-5 et A-6 (pour modification de coûts) et de A8 à A-28.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

18. CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Dépôt du tableau « Campagnes de financement 2019-2020 » pour les projets CF-1 à CF-10.

12-CÉ-2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Chantal Cossette et appuyé par madame Chérifa Sami d'approuver les projets de campagne de financement CF-1 à CF-10.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

19. PAROLE AUX MEMBRES

Madame Neuville, à titre de représentante des parents :

[Cafétéria];

Les prix ont-ils augmenté depuis que le changement de fournisseur ?
Effectivement, les tarifs sont à la hausse.

Madame Isabelle Énard, à titre de représentante des parents :

[Cafétéria];

Pourquoi avoir changé ?
Parce qu'il s'agissait d'une fin de contrat.

Monsieur Jahzeev Harvey, représentant des élèves :

[Cafétéria];

Désir d'avoir des mets végétariens
Le fournisseur a eu un seul mois au lieu de trois pour s'installer. Un ajustement est prévu.

Madame Ikram Zerhouni, à titre de représentante des parents :

[Casiers];

Deux élèves par casier dans certains cas en 1^{re} secondaire, est-ce normal ?
*Des casiers supplémentaires sont déjà prévus. Dans d'autres niveaux aussi, on peut compter deux élèves par casier.
Dans certaines écoles on peut avoir jusqu'à trois élèves par casier.
Moins de cartables pour les élèves à besoins particuliers. L'enseignant-ressource et le tuteur peuvent aider à l'organisation des casiers.*

20. AUTRES POINTS

- Marche pour le climat - 27 septembre 2019
Les élèves seront invités à se vêtir de vert, ils pourront assister à une déclaration prononcée par un enseignant et chapeauté par Oxfam Québec dans l'aire centrale de l'école. Cependant, une demande de marche à l'extérieur de l'école a été déclinée pour des raisons de sécurité et d'encadrement.
Toute absence d'élève devra être motivée car la journée du 27 septembre demeure une journée de cours régulière.

21. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'établissement se tiendra le mercredi 23 octobre 2019 à 18 h 30. Étant donné qu'il s'agira d'un mercredi, une invitation sera envoyée au commissaire de notre circonscription, monsieur Bruno Marcoux.

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-A.-M.-PARENT
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

13-CÉ-2019-2020

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Maryse Villeneuve et appuyé par madame Véronique Neuville, et résolu :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maryse Villeneuve, présidente

Alexandre Dumont, directeur

AD/gf

2019-10-24

Réf. \\Vi-fsv-a03\084\SecrétaireGestion\Mes documents\ADMINISTRATION\CÉ - AGA\2019-2020\CR\AD-03-09-01_CE_PV_2019-09-24.docx